



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 SEPTEMBRE 2019

Conseillers présents : MM; Christian BRETON ; Pascal DEGASPERI ; Alain FROGET ; Joris GIRARD ; Sébastien SIMION ; Robert RICHIARDONE ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; Françoise PINET

Absents: MME Julie GAY-PARA ; Yannick LOMBARD

Absents représentés : Céline PIERROT (pouvoir à Françoise PINET)

Robert RICHIARDONE (pouvoir à Gilles TOURTET) ; Jean-Pierre MENUT (pouvoir à Christine DELORME)

Madame le Maire propose que l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 août 2019 soit reportée à la prochaine séance. Robert RICHIARDONE, secrétaire de séance, n'a pas pu le valider. Il sera néanmoins affiché sous le porche de la mairie.

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

EXTENSION DES TROIS SALLES DE CLASSE ECOLE COMMUNALE - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Des travaux complémentaires sur l'existant se sont avérés nécessaires Il s'agit notamment du faux plafond dans le couloir entre la salle d'activités et de la classe 1, de la dépose et de la pose du faux plafond dans la classe 2, de la reprise des murs sur existants, de la pose d'une barrière étanche sur la dalle béton. Ces travaux concernent essentiellement le lot 4 (cloisonnement-doublages) pour un montant de 6 725.85 € HT et le lot 5 (peinture-sols souples) pour un montant de 9 967.90 € HT.

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer un avenant avec les entreprises concernées.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Elle propose également de demander une subvention au Département pour le surcoût des travaux et des études obligatoires. Le montant total de l'opération s'élèverait à 253 204 € HT au lieu de 201 895 € HT, le nouveau plan de financement serait le suivant :

- Subvention DETR Etat acquise 33.14 % 83 920 €, subvention FRAT Région 24.85 % acquise 62 940 €, subvention Département sollicitée 8 % 20 256 €, autofinancement 34.01 % 86 088 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Etant donné ces surcoûts Madame le Maire souhaite connaître la position du conseil sur la programmation de la tranche optionnelle (création du préau).

Après un tour de table et à la majorité des membres présents, les conseillers souhaitent la réalisation du préau.

PERSONNEL - DEMANDE DE MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Ecole

Un agent occupe actuellement un poste d'ATSEM à hauteur de 23 h 30 hebdomadaires. Il souhaite diminuer son temps de travail de 10 % à compter du 23 septembre, ce qui porterait la durée de travail à 21 heures hebdomadaires.

Madame le Maire souligne que cette modification ne gêne pas l'organisation du service.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Secrétariat de mairie

Un agent occupe actuellement un poste de secrétaire de mairie à hauteur de 28 heures hebdomadaires, il souhaite une augmentation de son temps de travail et passer à 31 heures 30 hebdomadaires. Le Comité Technique a émis un avis favorable à cette demande.

Accord à l'unanimité des membres présents.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 05 : CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2019/2024

Les conventions d'utilité sociale prévues par l'article 63 de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion doivent être conclues par tous les organismes d'habitations à loyer modéré. L'OPH05 envisage dans le cadre de la convention d'utilité sociale 2019-2024, la vente de la résidence « Le Barry » Bât D. Dans un premier temps la vente de ces logements sera proposée aux locataires de l'OPH05. Depuis la loi ELAN du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, les communes concernées par le plan de vente peuvent être associées à l'élaboration des Conventions d'Utilité Sociale.

Accord à l'unanimité des membres présents, la commune ne s'oppose pas à la vente de cette résidence.

COUPE AFFOUAGERE - REPORT DU DELAI D'EXPLOITATION ET DE L'ENLEVEMENT DU BOIS

Le délai d'exploitation de la coupe affouagère et de l'enlèvement des bois a été fixé au 6 novembre 2019. En raison de la fermeture de la RD994A il paraît nécessaire de repousser cette date. Jean-Marc FORTIER, agent ONF, propose de prolonger jusqu'au 30 avril 2020.

Accord à l'unanimité des membres présents - Nouvelle délibération à prendre.

AVIS SUR LA PROPOSITION DE NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES DES FINANCES DANS LE DEPARTEMENT

Suite à la présentation de la nouvelle réorganisation des services des finances publiques et après consultation et échanges avec les mairies des communes concernées par la disparition des trésoreries, le conseil d'administration de l'association des maires des Hautes-Alpes a décidé de proposer à toutes les communes un modèle de délibération afin de s'opposer à ces fermetures. Madame le Maire rappelle le projet de cette nouvelle organisation, à savoir : la Direction Départementale des Finances Publiques reste implantée à Gap.

Concernant le réseau fiscal :

Il est prévu la création d'un Service des Impôts des Entreprises départemental à Gap. Il est proposé de regrouper les 3 Services des Impôts des Particuliers sur 2

sites : un sur Gap et un sur Briançon. Il est envisagé la mise en place de permanences fiscales dans les MSAP et en mairie pour les communes ne disposant pas de MSAP.

Concernant le réseau gestion publique

Le projet soumet le regroupement des trésoreries autour de 3 services de gestion comptable situés à Gap, Embrun et Briançon.

La pairie départementale demeurerait sur Gap.

Madame le Maire propose de suivre la délibération proposée par l'association des maires du 05 et :

- de voter contre la suppression de la trésorerie de son ressort territorial et donc vote pour son maintien
- s'oppose à la fermeture de ce service public, bien souvent le dernier sur le territoire, hors gendarmerie
- souhaite nouer un dialogue avec le DDFIP afin d'élaborer un projet partagé qui puisse répondre aux objectifs de proximité du Ministère mais surtout aux besoins de nos territoires ruraux de montagne, conformément à la loi Montagne (article 1, alinéa 13).

Accord à l'unanimité des membres présents.

AVIS SUR LA PROPOSITION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION SUD SUITE A LA PROGRESSION DES ATTAQUES DE LOUP

Réception d'un message de la Présidente de l'association des Communes Pastorales de la région PACA, région Sud dans lequel elle demande une mobilisation des élus.

Madame le Maire n'a pas pu contacter la sénatrice pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

Il n'est pas donné une suite à ce courrier.

SERVICE ACTIONS JEUNESSE

Madame le Maire propose de reconduire les conventions suivantes pour l'année scolaire 2019-2020 :

- convention à passer avec la Compagnie Liquidation Totale pour animer les ateliers théâtre
- convention à passer avec Marie Sophie KOULISCHER pour les ateliers arts plastiques
- convention à passer avec le collège de Veynes pour la mise à disposition d'un animateur (théâtre d'impro, activités et sorties)

Elle propose également de passer une convention avec la CCBD. Un professeur à l'école d'arts animera un jardin musical dans le cadre des activités périscolaires.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Une réunion avec les maires des communes voisines et le personnel est prévue le mardi 24 septembre à 9 heures en mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

STATIONNEMENT RUE DES JARDINS

Courrier de Monsieur Christian LAURENT qui fait part des nuisances engendrées par le stationnement gênant des véhicules pour accéder librement à son garage.

Il demande à la commune de prendre les dispositions nécessaires.

Madame le Maire souhaite connaître la position du conseil à ce sujet.

Après un tour de table il est proposé d'installer un panneau de stationnement « type arrêt minute » sur le mur, sous réserve de l'acceptation du propriétaire et sous réserve que cela soit possible sur le plan technique. La commune ne peut pas envisager d'interdire complètement le stationnement dans cette rue commerçante et donc très fréquentée.

Une réponse dans ce sens sera donnée à Monsieur LAURENT.

Madame le Maire indique que les employés ont repeint la signalétique du marquage au sol existant pour plus de lisibilité.

CURAGE DU BARRY

Suite aux fortes précipitations de la fin du mois de juin occasionnant des débordements au niveau du pont du Barry de la RD1075 un devis a été demandé pour le curage du ruisseau afin d'évacuer les gravats pour faciliter l'écoulement d'eau. Montant des travaux 3 150 € HT.

Une visite avec le service du département est prévue le 24 septembre à 14 h 30.

DECHETTERIE

Une déchetterie mobile a été installée dans la cour de l'entrepôt des cars Pinet pendant la durée de fermeture de la route RD994A. Les gravats et enrobés doivent être déposés à Veynes.

CANTINE

Il est constaté depuis la rentrée scolaire une fréquentation plus importante à la cantine les mardi et jeudi. La responsable de la cantine a été contrainte de refuser des inscriptions. L'ouverture d'une pièce supplémentaire au premier étage pouvant accueillir une dizaine d'enfants du niveau CM serait éventuellement une solution. Ce nouveau mode de fonctionnement va engendrer des changements au niveau de l'organisation du service, notamment le besoin d'un personnel supplémentaire.

Madame le Maire propose de se donner le temps de la réflexion et de mettre en place cette nouvelle organisation à la rentrée des vacances de La Toussaint.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le bureau d'études viendra présenter le diagnostic jeudi 3 octobre à 17 heures.

PROPRIETE ALBRAND

Le dossier de demande de subvention est bouclé et doit passer en commission en octobre à la Région. Un projet de promesse de vente avec des clauses suspensives a été élaboré par l'étude de Maître Vieu. L'acquisition se fera si la commune obtient les subventions, dans la négative la promesse de vente devient caduque.

Madame le Maire propose aux élus d'examiner ce projet de promesse de vente et d'en reparler lors de prochains conseils municipaux.

La séance est levée à 19 heures.